

VISIOPHONIE ET CONTRÔLES D'ACCÈS

PRÉSENTATION

La consultation porte sur la visiophonie et les systèmes de contrôle d'accès:

Les différents types d'installation retenus sont composés des éléments suivants:

- **la plaque de rue** (à clavier, à porte-étiquette avec ou sans boutons, à défilement de noms, à lecteur de badges, à récepteur de télécommandes, à tête Vigik remplaçant la serrure PTT, avec caméra vidéo intégrée ou déportée),

- **la centrale** gérant l'ouverture d'une ou plusieurs portes via une gâche électrique ou des électroaimants, doit être distante d'au moins deux mètres d'une tête de lecture Vigik,

- **les badges** avec ou sans contact, **les télécommandes** (radio, infrarouge ou bi-technologies), **les clés spéciales** (à la fois mécaniques et de proximité et compatibles Vigik)

- **l'alimentation** secourue ou non en cas de coupure d'électricité,

- **le câblage** (2 fils à 5 fils + neutre, ou en bus) entre les différents composants,

- **le poste de réception** des appels à l'intérieur des appartements : **moniteur vidéo avec boucle magnétique**, au vu des systèmes proposés. Ce moniteur dispose d'une touche d'ouverture de porte.

Des moniteurs audio avec boucle magnétique font partie aussi des produits retenus pour des remplacements de moniteurs et des cas de réhabilitation où le choix a été fait de changer la partie amont de visiophonie depuis la plaque de rue jusqu'aux logements **avec prédisposition vidéo**.

Dans ce cas de figure, et dans un premier temps, seuls les appartements occupés par des personnes à mobilité réduite sont d'emblée équipés avec des moniteurs vidéo (et avec boucle magnétique), le reste des appartements étant équipé de moniteurs audio (avec boucle magnétique, on anticipe le vieillissement de la population et la prise en compte des appareillages auditifs de personnes devenant avec les années malentendantes).

D'autre part, les dispositifs suivants, situés au siège ou sur les antennes de gestion, peuvent

être utilisés pour gérer les clés électroniques ou utiliser les fonctions Vigik des centrales:

- **l'encodeur** de badges ou de télécommandes et le logiciel de gestion

- **la borne de chargement Vigik** pour le rechargement des badges VIGIK d'une durée maximale de validité de 84 heures.

En cas d'installation de Vigik, il convient de distinguer au sein d'une même centrale:

- le système de gestion Vigik contrôlant uniquement les accès des prestataires extérieurs (facteur, EDF, GDF, France Télécom, police, entreprises de maintenance de l'immeuble). L'administrateur Vigik administre les droits d'accès (services autorisés, dates et horaires selon heures d'été ou d'hiver, l'ajout et le retrait de badges, dispositif cryptographique).

- le système de gestion (non Vigik) des badges ou des télécommandes destinés aux résidents (locataires en logement social). Les droits d'accès de ces badges sont permanents. Les claviers codés, les plaques à boutons et la visiophonie sont également distincts du système de contrôle d'accès Vigik.

Toutefois ces deux fonctions sont souvent regroupées dans la même tête de lecture. Outre le contrôle des accès jusqu'au local boîtes aux lettres (portillon de résidentialisation, porte(s) d'entrée d'immeuble avec ou sans sas), il est possible d'étendre le système en personnalisant les droits d'accès à d'autres portes de parties communes.

La gestion des centrales peut se faire

- sur place notamment à l'aide d'un assistant personnel (PDA) ou d'un ordinateur portable ou via un badge porteur,
- de manière centralisée via internet.

L'évolution de l'affectation des codes natifs VIGIK (réaffectation d'un des deux codes de La Poste en code « métier » pour l'ensemble des prestataires postaux et leurs sous-traitants...) permettra difficilement aux gestionnaires d'immeubles d'identifier les prestataires entrants dans les immeubles. Il est conseillé de retenir des centrales ayant au minimum 30 codes services et une fonction de traçabilité des prestataires entrants à partir de leurs numéros de badges.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Chaque offre d'industriel devait répondre aux exigences de la **nouvelle réglementation « Accessibilité aux personnes handicapées »** (cf. détails ci-après page 384) et comprendre des produits agréés « Vigik » avec secret de conversation (son, image).

L'antivandalisme des plaques de rue ne constitue plus un critère exclusif de sélection. Toutefois, Il est fortement conseillé aux maîtres d'ouvrage de retenir ce type de produits en cas de risques de malveillance.

MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre doit être réalisée conformément aux règles de l'art et aux prescriptions des notices de pose du fabricant.

Compte tenu de la sensibilité des plaques à l'arrachement, il convient de veiller à leur bonne fixation d'ensemble, sans laisser de prises entre la plaque et le support.

GARANTIE

La garantie contre tous vices de fabrication est due au minimum pour deux ans. 

VISIOPHONIE ET CONTRÔLES D'ACCÈS	
FABRICANT : SÉLECTION HABITAT 2010/11	
	Page
• BTICINO	353
• COMELIT-IMMOTEC	355
• URMET FRANCE CAPTIV	357



LE LABEL VIGIK

VIGIK est un standard technologique proposé et mis au point par La Poste pour offrir une alternative au passe PTT (T25). C'est un système de contrôle d'accès basé sur une serrure électronique et un badge sans contact rechargeable.

Ce système vise à contrôler l'accès des prestataires autorisés nationalement ou localement à pénétrer dans les parties communes des immeubles d'habitation. Il ne doit pas être confondu avec le système de contrôle d'accès des résidents, bien que la tête de lecture des badges et la centrale de contrôle d'accès soient le plus souvent la même.

Le label Vigik garantit la compatibilité entre les installations utilisant ce standard technologique et ceci quel que soit le fournisseur des composants (badges, lecteurs et centrales de gestion des serrures, systèmes de chargement des badges).

Le contexte

Afin de permettre l'accès aux boîtes aux lettres situées dans les entrées des immeubles collectifs aux agents de La Poste, les interphones et les systèmes de contrôle d'accès des résidents ont été munis d'un même canon mécanique (dit canon PTT). Basées sur le principe d'un passe utilisable pour accéder aux entrées de tous les immeubles, des copies de cette clé se sont par la suite considérablement répandues. Des personnes non autorisées l'utilisent pour pénétrer dans n'importe quel hall d'immeuble rendant les systèmes de contrôle d'accès inefficaces. Le passe PTT est donc devenu le point faible de toute installation de contrôle d'accès. Pour répondre à ce problème et restaurer la sécurité intrusion dans les halls des immeubles collectifs, La Poste a développé le standard Vigik.

Des prestataires nationaux (La Poste, EDF, GDF, France Télécom) bénéficient du système depuis les débuts de VIGIK. Cela leur permet d'entrer dans les parties communes de nombreux immeubles sur l'ensemble du territoire national à partir d'une clé sécurisée.

Depuis la libéralisation du marché postal, les concurrents de La Poste demandent à pouvoir accéder également aux immeubles équipés du système Vigik. EDF et GDF, pour leur part, ont mis à disposition de leur filiale intervenant dans les immeubles leur système Vigik. La presse, les services de secours, les opérateurs « courants faibles », de nombreuses autres sociétés de service (ménage, ascenseurs, entretien technique) sont également amenés à accéder à l'intérieur des immeubles.

La réponse Vigik

Une clé infalsifiable et à durée de vie limitée pour les prestataires

Le développement du standard technologique Vigik autour d'un badge électronique infalsifiable et à durée de vie limitée s'est vite imposé comme la solution adaptée pour autoriser l'accès régulier aux sociétés de service et opérateurs tout en préservant la sécurité des entrées d'immeubles.

– Le processus de reconnaissance du badge au standard Vigik par une serrure utilisant ce même standard se fait par l'intermédiaire d'un algorithme cryptographique. De plus, avec le standard Vigik, aucune copie du passe du prestataire n'est possible, celui-ci est infalsifiable, aucun badge n'est identique à un autre.

– En cas de perte ou de vol, la validité d'un badge d'un prestataire est limitée dans le temps (84 heures maximum). Le gestionnaire de patrimoine n'a pas à intervenir, le badge se désactive automatiquement à la fin de la durée de validité. Pour rester valable, le badge d'un prestataire doit être rechargé régulièrement.

Des centrales contrôlant les droits d'accès des prestataires

Deux types de droits d'accès sont à distinguer :

– les droits d'accès locaux. Ils sont activés par les gestionnaires de patrimoine. A chaque prestataire de services local correspond un « code services » dans la centrale.

– les droits d'accès sur l'ensemble du territoire national. Depuis les débuts de Vigik, les fabricants programment dans les centrales des codes service dits « natifs » permettant de reconnaître les badges des opérateurs nationaux : La Poste (2 codes), EDF-GDF (1 code), France Télécom (1 code).

Les gestionnaires d'immeubles ont la possibilité de définir les plages horaires des droits d'accès (nationaux et locaux). Les centrales déjà installées disposent de capacités d'enregistrements de droits d'accès (codes natifs et codes services) plus ou moins importantes. En moyenne, les centrales existantes proposent chacune une trentaine de droits d'accès. Quelques unes d'entre elles disposent d'une fonction de traçabilité des passages des prestataires. Cette traçabilité fonctionnait jusqu'à présent à partir des enregistrements des numéros de codes (natifs ou de services). Avec le développement des codes « métiers » la traçabilité requiert à présent l'enregistrement des numéros de badge.

Le fonctionnement des droits d'accès locaux

Le gestionnaire de patrimoine

Le gestionnaire de patrimoine, équipé de serrure au standard Vigik, peut autoriser ou non l'accès aux immeubles à ses prestataires locaux.

Concrètement, le prestataire dispose d'une carte à puce appelée « carte service ». Après avoir demandé et obtenu l'autorisation auprès du gestionnaire de patrimoine d'accéder à un immeuble donné, le prestataire fournit sa carte service qui sera introduite temporairement dans la centrale par la personne mandatée par le gestionnaire du patrimoine pour programmer le service dans la serrure. Tous les badges chargés par le personnel du prestataire seront alors reconnus par les lecteurs de cette installation et permettront l'accès.

– Cette initialisation avec la « carte service » n'est réalisée qu'une seule fois, elle peut être annulée en cas de changement de prestataire. Elle est également limitée à cette installation et non à l'ensemble du patrimoine du gestionnaire. Au sein d'une même installation, on peut limiter les droits d'accès à certaines portes pour n'autoriser l'accès que sur certaines zones et sur une fenêtre horaire. Le système est configurable du plus simple (entrée d'immeuble) au plus compliqué (accès aux halls, aux caves, aux ascenseurs ou aux parkings suivant le nombre de lecteurs installés).

Les prestataires

Le prestataire est équipé d'un système de chargement, d'une « carte service » (carte à puce) et de badges Vigik pour prestataires.

Après avoir fait réaliser l'initialisation décrite ci-dessus, les badges pour prestataires chargés par le système de chargement chez celui-ci seront reconnus par les serrures de l'immeuble. Le badge du prestataire se charge en le passant simplement devant la borne de chargement, sa durée de vie est limitée. Concrètement, l'agent doit périodiquement charger son badge Vigik en le passant devant la tête de chargement avant de se rendre sur les sites. Son badge ne lui donne accès qu'aux immeubles où sa société a été déclarée par introduction de la « carte service ».

LE LABEL VIGIK

La gestion des clés s'en trouve simplifiée : un prestataire en chargeant son badge Vigik aura seulement accès aux parties où il doit intervenir. En cas de perte ou de vol, la durée de validité limitée de ce badge ne nécessite aucune intervention pour le désactiver. Avec un canon mécanique, il aurait fallu remplacer le canon et rediffuser un double à l'ensemble des prestataires.

Les résidents

Pour le résident, le standard Vigik ne change rien par rapport aux systèmes basés sur une clé magnétique de proximité ou pour les autres systèmes. Le badge du résident est permanent. L'accès aux parties communes des caves peut être également géré par clés électroniques.

Le fonctionnement des droits d'accès nationaux

Evolutions en cours

Le système de codes natifs attribués aux seuls services publics (distribution postale, télécommunication, électricité, gaz) est aujourd'hui remis en cause par l'obligation de mise en concurrence.

Les 2 codes natifs de La Poste implantés dans toutes les centrales existantes vont être réaffectés. L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) préconise l'utilisation d'un code natif existant pour l'ensemble des prestataires postaux. Le 1^{er} code natif de la Poste pourrait être affecté à cette fonction. Les 3^{ème} et 4^{ème} codes natifs appartiennent respectivement à EDF - GDF et à France Télécom, aucun changement n'est prévu actuellement pour ces 2 codes. Par ailleurs, en ce qui concerne les services d'urgence, des solutions sont à l'étude.

Le remplacement d'un code natif de La Poste par 1 code « métier » regroupant un certain nombre de prestataires postaux modifie le système de contrôle d'accès VIGIK. Le gestionnaire d'immeuble ne pourra identifier les différents prestataires postaux et leurs sous-traitants qu'à partir des numéros de badges enregistrés si les centrales de contrôle d'accès installées disposent de cette fonctionnalité.

La Poste propriétaire du brevet VIGIK souhaite pour des raisons de respect des règles de concurrence, transférer la gestion des droits d'accès nationaux et codes natifs (notamment dans le domaine postal) à une instance représentative nationale.

Le label VIGIK

Investir dans un standard assurant une meilleure pérennité

Pour la mise au point de ce standard La Poste a investi en recherche et développement. Une installation de contrôle d'accès est largement basée sur l'électronique. Ces systèmes sont sujets à des évolutions technologiques rapides et le devenir de chacun d'eux est lié à la stratégie de développement et de maintenance de l'industriel fabricant. Le gestionnaire de patrimoine peut se trouver bloqué dans une technologie ou sans moyen de trouver un produit compatible suite à la défection d'un fournisseur.

Les standards technologiques existent dans l'industrie électronique, en hi-fi ou pour les magnétoscopes, etc. Ces standards ont pour finalité de regrouper des offres industrielles autour d'une même technologie pour offrir aux utilisateurs des produits compatibles et disposant d'une bonne pérennité. Le standard Vigik s'inscrit dans cette logique.

Le standard Vigik est par contre ouvert et multi-fabricant. Un dossier de spécifications très détaillé décrivant ce standard permet à n'importe quel fabricant du secteur de proposer des produits. Le label Vigik en garantit la compatibilité.

Une technologie s'appuyant sur des normes ISO

La technologie choisie est celle de Mifare Philips Semiconductors correspondant à la norme ISO 14443 A, parties 1 et 2. Cette technologie est aujourd'hui le standard largement prépondérant. Le standard Vigik utilise cette technologie pour l'accès des sociétés de service aux immeubles collectifs d'habitation.

Une gestion du label par le CNMIS

Le label Vigik vérifie la compatibilité des produits par rapport au standard. Depuis 2006, La Poste a mandaté le CNMIS (comité National Malveillance, Incendie, Sécurité) pour gérer le standard Vigik et piloter un comité de la marque VIGIK. Ce comité fédère les industriels, les opérateurs et les gestionnaires d'immeubles dans le but d'élaborer les évolutions du standard VIGIK.

Le coût d'une installation au standard Vigik

- Pour une installation neuve et complexe le surcoût est faible. On doit aujourd'hui faire des installations prévoyant une platine visio-phonique (réglementation « Accessibilité aux personnes handicapées » et un contrôle d'accès des résidents sur le hall
- Sur une installation existante équipée d'un interphone vieillissant, passer au standard Vigik peut être l'occasion de rénover l'installation et d'y adjoindre un contrôle d'accès des prestataires et des résidents.
- Sur une installation déjà équipée d'une interphonie et d'un contrôle d'accès résident, l'incompatibilité des produits existants avec le standard Vigik conduisent à remplacer une partie de l'installation (lecteur + centrale + clés). Dans ces cas-là, la modification de cette installation peut être justifiée par le contexte local (forte attente des occupants, circulation de nombreuses copies du passe PTT, volonté de bien gérer l'accès des résidents...) ou par la fin de vie du matériel (pannes chroniques, coût d'entretien et de remplacement des pièces).

La liste des produits référencés VIGIK et des fabricants figure sur le site « Vigik.com ». On peut contacter ces fabricants pour connaître leurs distributeurs/installateurs.

Pour bien évaluer le surcoût d'une installation au standard Vigik, il est conseillé de demander des devis avec et sans le standard Vigik aux fournisseurs. Ce surcoût doit être replacé par rapport aux avantages du standard Vigik.

En savoir plus

- Site Internet : <http://www.vigik.com>
- Habitat & Territoires Conseil - Direction de la Prescription
01 40 75 50 07

Ce texte d'explication du label Vigik est issu d'une collaboration entre La Poste - Direction du Courrier et Habitat & Territoires Conseil.

VISIOPHONIE ET CONTRÔLE D'ACCÈS

RÉGLEMENTATION ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Textes de référence

Différents textes officiels modifient la nature de ces produits et leurs mises en œuvre dans les bâtiments neufs et existants classés en habitation ou en ERP, notamment :

- la loi du 11 février 2005,
- le décret n° 2006-555 du 17 mai 2006,
- l'arrêté du 1er août 2006 consolidé (en neuf),
- l'arrêté du 26 février 2007 (dans l'existant),
- le décret n° 2007 – 1327 du 11 septembre 2007,
- la circulaire n° 2007-53 du 30 novembre 2007.

Dans le neuf, il convient de se référer au chapitre D « accès aux bâtiments » de l'annexe 6 de la circulaire du 30/11/ 2007.

Dans l'existant, on se réfère aux mêmes textes (notamment l'article 4 de l'arrêté du 1er Août 2006) que dans le neuf en cas de travaux de modifications, de restructuration ou d'extension (hors travaux d'entretien).

Depuis la précédente consultation, est sortie la **Circulaire du 20 avril 2009 relative à l'accessibilité des bâtiments d'habitation collectifs existants**, et des ERP et installations ouvertes au public existants, modifiant la circulaire interministérielle DGU-HC n° 2007-53 du 30 novembre 2007.

« Les travaux d'entretien définis ici n'entraînent donc pas l'obligation de respecter les règles d'accessibilité. Il s'agit par exemple, de l'entretien, voire de la réparation :

- d'un interphone ;
- de boîtes aux lettres ;
- ...

Dans tous ces cas, il n'est pas demandé de disposer à l'issue des travaux d'un composant ou d'un équipement respectant la réglementation accessibilité. Par exemple, la réparation de l'interphone n'implique pas son remplacement par un visiophone.

En revanche, lorsque, dans le cadre de travaux d'amélioration ou suite à un dysfonctionnement, un composant du bâtiment ou un équipement est remplacé, alors le nouveau composant ou équipement installé devra respecter les exigences du neuf.

Ainsi en cas de panne d'un interphone, si le modèle ne peut être réparé et que la panne nécessite son remplacement, alors il devra être remplacé par un visiophone. Dans ce cas, il n'est pas obligatoire d'installer dans tous les logements des postes récepteurs comportant un écran et un combiné équipé d'une boucle magnétique. »

Nature des exigences

Ces textes fixent de nouvelles règles en terme :

- de positionnement des platines de rue : « Les systèmes de contrôle d'accès ou de communication entre visiteurs et occupants ainsi

que les dispositifs de commande manuelle doivent répondre aux exigences suivantes :

- être situés à plus de 0,40 m d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle à l'approche d'un fauteuil roulant,
- être situés à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m.

- d'existence de clavier d'appel direct par code sur les platines de rue à menu déroulant.

- de lisibilité des informations pour les personnes malvoyantes (voir annexe 3 - Information et signalisation) :

- visibilité : contraste, éviter les éblouissements et les reflets,
- lisibilité : hauteurs des caractères d'écriture : 15 mm pour les éléments de signalisation et d'information relatifs à l'orientation, 4,5 mm sinon,
- compréhension : recours aux icônes ou aux pictogrammes normalisés.

- d'existence d'un espace de manœuvre de porte ayant un longueur de :

- 1,70 m en cas d'ouverture à pousser,
- 2,20 m en cas d'ouverture à tirer.

- de caractéristiques des systèmes d'ouverture des portes : Ils doivent être utilisables en position « debout » comme en position « assise ». Lorsqu'il existe un dispositif de déverrouillage électrique, il doit permettre à une personne à mobilité réduite d'atteindre la porte et d'entamer la manœuvre d'ouverture avant que la porte ne soit à nouveau verrouillée.

- d'existence de signaux sonore et visuel liés au fonctionnement des dispositifs d'accès.

- d'installation dans les logements :

- d'appareils d'interphonie équipés d'un système permettant à un occupant de visualiser ses visiteurs,
- de combinés équipés de boucle magnétique permettant l'amplification sonore pour les personnes disposant d'une prothèse auditive.

La circulaire du 30 novembre 2007, applicable à la construction neuve précise en matière :

- de système de contrôle d'accès ou de communication : Pour un visiteur, l'accès au bâtiment passe fréquemment par une étape de communication avec l'occupant concerné. Peuvent être handicapés : le visiteur, l'occupant ou les deux. De façon générale, il est important d'éviter les systèmes nécessitant des enchaînements de manipulations complexes ou rapides.

- de signaux sonore et visuel : Les informations sonores (par haut parleur) ou visuelles (témoins lumineux, par exemple) doivent être audibles et visibles aussi bien debout qu'assis. A titre d'exemple, il peut s'agir :

VISIOPHONIE ET CONTRÔLE D'ACCÈS

- du fonctionnement du dispositif de communication (information du type : « appel envoyé », « l'appel a bien été reçu par l'occupant » donnée sous forme visuelle),
- du fonctionnement de la gâche électrique (information donnée sous forme visuelle, et rappel sonore si le bruit de fonctionnement du système est trop faible),
- de visualisation des visiteurs : « Un tel système doit permettre à un occupant de pouvoir visualiser des personnes de toutes tailles (utilisation d'une caméra judicieusement placée et orientée, d'une caméra à champ large, ou de plusieurs caméras »,
- de boucle magnétique sur le combiné audio dans les logements : Cette règle ne concerne que « les appareils d'interphonie utilisant un réseau privatif, dont le combiné est installé dans le logement au moment de la vente ».

Par ailleurs (hors circulaire), la DGUHC considère qu'il appartient aux maîtres d'ouvrage

- d'installer pour chaque entrée d'immeuble (en cas de construction neuve, de restructuration, d'agrandissement, de modification) :
 - une platine de rue avec une caméra (intégrée ou déportée),
 - une liaison (son, image) avec chaque logement.
- d'opter entre les solutions suivantes :
 - soit équiper à la livraison du bâtiment (en neuf, amélioration importante, remplacement) l'ensemble des logements d'un moniteur visiophonique avec boucle magnétique,
 - soit livrer les logements sans aucun appareillage (l'occupant raccordera son propre appareil à son entrée dans le logement).
 - soit dans le cas de réhabilitation, changer toute la partie amont de visiophonie depuis la plaque de rue jusqu'aux logements avec prédisposition vidéo.

Dans ce dernier cas de figure, et dans un premier temps, seuls les appartements occupés par des personnes à mobilité réduite sont d'emblée équipés avec des moniteurs vidéo (et avec boucle magnétique), le reste des appartements étant équipé de moniteurs audio (avec boucle magnétique, on anticipe le vieillissement de la population et la prise en compte des appareillages auditifs de personnes devenant avec les années malentendantes).

Au coup par coup, ensuite, suivant les besoins d'une personne à mobilité réduite, on remplace un poste intérieur audio par un poste vidéo (avec boucle magnétique).

En résumé, les bâtiments neufs d'habitation doivent être équipés de visiophones avec boucle magnétique dans les logements.

Les platines à menu déroulant doivent disposer d'un digicode.

Tout signal lié au fonctionnement des dispositifs d'accès doit être sonore et visuel.

Les supports d'information doivent être visibles, lisibles et compréhensibles.

Dans les bâtiments existants d'habitations collectives, l'installation de visiophone serait à prévoir en cas de remplacement d'un équipement interphonique. En cas d'absence d'interphone, un simple digicode est admis.

Notons qu'en existant, en cas de remplacement de digicode, il n'y a pas d'obligation d'installation d'un visiophone.

La platine de rue avec les organes de commandes ne doit pas être située à plus de 1,30 m du sol. Dans ces conditions, la position et l'objectif de la caméra doivent être particulièrement étudiés.

VISIOPHONIE ET CONTRÔLES D'ACCÈS

VISIOPHONIE																
Fabricant	Produit	Type de portier anti-vandale										Matériau plaque de rue et des boutons		Capacité	Garantie	
		Portier à boutons et porte-noms dissocié	Portier à boutons et porte-noms individuels	Portier modulaire	Portier digital à défilement	Portier digital à défilement + clavier codé	Portier digital à code sans défilement					Clavier codé seul (sans ou avec une visiophonie)	Portier vidéo	Caméra intégrée	Caméra déportée	Acier inox
BTICINO	Série 308000		•				•		•	•			•	1 à 12	•	
	Série 010		•				•		•	•		•	•	1 à 80	•	
	SFERA 333715				•	•			•		•		•	1 à 2000	•	
	SFERA 333915				•	•			•	•		•	•	1 à 2000	•	
	TERCODE 1060							•	•			• (1)	•	100	•	
	TERCODE 2050							•	•			•	•	100	•	
	TERCODE 3100							•	•			•	•	100	•	
COMELIT-IMMOTEC	PIC3 PIC 4/MH				• •	• •		• •	(3)	•	• •			500 500	• •	
URMET FRANCE CAPTIV	52000 / 54000	•							•		•	•		1 à 324	•	• (2)
	655		•						•	•		•		1 à 64	•	
	AX 2000		•						•		•			1 à 52	•	•
	K-STEEL 1155			•					•	•		•		Max 600	•	•
	DBG					•			•	•		•		500 à 600 noms	•	•
	DBL / IC3				•				•		•	•		500 à 600 noms	•	•
	DBG / IC3					•			•		•	•		500 à 600 noms	•	•

(1) En Zamac

(2) 5 ans pour les platines en inox

(3) Prédisposée pour recevoir une caméra vidéo.

Portiers

Technologie bus 2 fils

Platine inox à défilement de noms

Avec clavier



333915



333715

Platine inox à boutons poussoirs



Série 010

Platine aluminium à boutons poussoirs



Série 308000

* caméra déportée réf 391671 + interface 347400

Bouton poussoir de sortie



Bouton-poussoir de sortie antivandale avec indicateur sonore et visuel 005522
Conforme loi accessibilité PMR

Claviers codés



Tercode 1060



Tercode 2050NA



Tercode 2050NA-O

Contrôle d'accès résidentiel Vigik®

Toutes les platines sont équipables du **lecteur Vigik®** permettant le contrôle d'accès résidents et des prestataires de services.



Centrale



Lecteur de badge

Badge de proximité
(coloris au choix)



Postes intérieurs

Postes intérieurs SPRINT



344342
SPRINT VIDEO
noir et Banc

344212
SPRINT AUDIO,
boucle magnétique
Pour installations
pré-équipées vidéo



Postes intérieurs SWING



344832
SWING VIDEO,
noir et blanc
Existe en couleur
Réf. 344824

344704
SWING AUDIO,
avec boucle
magnétique
Pour installations
pré-équipées
vidéo



Postes intérieurs POLYX mains libres



344182
POLYX VIDÉO,
avec boucle magnétique

POSTES INTÉRIEURS			
	Polyx vidéo	Gamme Swing	Gamme Sprint
			
Référence vidéo Couleur	Réf.344182	Réf.344824	
Référence vidéo N&B		Réf.344832	Réf.344342
Conforme loi handicap	•	•	•
Mains libres / Combiné	Mains libres	Combiné	Combiné
Coupure de sonnerie	•	•	•
Pose saillie / Encastrée	Saillie	Saillie	Saillie
Support de table			Réf.337242
Sonnerie différenciée selon la platine d'appel	•	•	•
Nombre de mélodies	17	17	
Intercom	5 Postes	4 postes	Postes de l'appartement
Secret de conversation	•	•	•
Profession libérale «Sonner... Entrer»	•	•	•
Dimension (HxLxP en mm)	168x151x27	215x210x56	210x180x61
Taille de l'écran (en pouces)	3,5	4	4
Led de signalisation (ouverture de porte)	•	•	•
Appel porte palière	•	•	•
Nombre de boutons pour fonctions complémentaires	6 boutons	3 boutons	2 boutons
			
Référence Audio	Réf.344082	Réf.344704	Réf.344212
Dimension (HxLxP en mm)	124x128x30	215x90x56	216x101x56
Led de signalisation (ouverture de porte)	•	•	+337440
Compatible pré-équipement vidéo	•	•	+ réf. 75799
Appel porte palière	•	•	Ref.344212
Nombre de boutons pour fonctions complémentaires	6 boutons	3 boutons	2 boutons + emplacements libres

PLATINES			
	Sfera Antivandale	Gamme 308	
		Série 308000	Série 010
			
Conforme loi handicap	•	•	•
Platine Audio	•		
Vidéo intégrée à la platine	•	•	•
Vidéo déportée à la platine	•		
Nombre d'appel	1 à 1000	1 à 32	1 à 32
Matériau de la platine	Inox 5mm	Aluminium 4mm	Inox 4mm
Pose saillie		•	•
Pose encastrée	•	•	•
Bouton poussoir		•	•
Changement des noms en face avant / Face arrière de la façade		Arrière	Arrière
Accès aux câbles lors du changement de noms		Non	Non
Défilement de noms	•		
Clavier codé	•		
Clavier d'appel	•		
Emplacement lecteur Vigik / T25	•	•	•
Rétro-Eclairage de la platine de rue	Led	Led	Led
Indication sonore et visuelle de la communication et de l'ouverture	•	•	•

CONTRÔLES D'ACCÈS				
Types de gestion	Vigik seul (1)	Vigik + Création des badges résidents sans outils (2)	Vigik + gestion en local des badges résidents avec outils (3)	Vigik + gestion à distance du contrôle d'accès et du portier à défilement de noms (4)
Centrales	Réf.348020 (centrale 1 tête)			Réf.348030 (centrale 4 têtes)
Programmeur de badges et de gestion des services Vigik®	Programmeur réf.348403			
Service Vigik®	30 services Vigik® gérés en local avec local avec le programmeur réf. 348403 (3 services déjà enregistrés (La Poste universel et services étendus) EDF/GDF, France Télécom.			
Badges résident				
Gestion des résidents	Pas de gestion	Création de badges en local à partir d'un badge maître	En local avec programmeur réf. 348403	A distance par PC + encodeur réf. 348403
Gestion du défilement de noms réf. 348630	Non			4 défilements de noms par site (1 interface réf.348320 par tronçon de bus)
Nombre de centrales sur un même site	Illimité		10 centrales	4 défilements de noms par badge (20 défilements de noms par tronçon de bus)
Nombre de badges résident	200 badges		Illimité	
Type de badges résident	Sans objet, mais peut évoluer vers les autres modes de gestion.		Tous les badges du standard 13,56 Mhz au standard Mifare	
Badges supprimés	Non (tout ou rien)		Badges réf. 348230, 348207, 348221 ou tous les badges ouverts (au standard MAD)	
Badges passe	200 badges (à soustraire des résidents)		200 max	
			60 max	
			Illimité	
			60 badges sur 12 sites différents	

Types de gestion : (1) Le gestionnaire limite l'accès aux prestataires de service (la Poste, etc...). Il suffit de mettre sous tension le produit. (2) Le gestionnaire donne l'accès aux prestataires de service et peut créer également des badges résidents. Pas d'outils de programmation nécessaire. (3) Le gestionnaire peut gérer les badges résident, c'est-à-dire les créer, limiter les accès, annuler les badges perdus, hiérarchiser les accès. Seul le programmeur réf.348403 suffit. (4) Le gestionnaire peut gérer plusieurs sites éloignés, sans se déplacer. Il suffit de connecter le programmeur réf.348403 à un PC.

Les services

- Catalogue Portier & Contrôle d'accès, catalogue domotique et appareillage.
- Schémathèque Portier et contrôle d'accès sur demande.
- Service client (conseil avant vente, aide à l'installation et dépannage) 01 48 10 44 34.
- Formation en région sur le portier et le contrôle d'accès.
- Information technique et commerciale sur www.bticino.fr

L'assistance technique

- Techniciens sur site pour aide à la mise en oeuvre, pour une formation sur site ou pour un dépannage.
- Devis, conseil et assistance technique gratuitement par téléphone (01 48 10 44 34).

Garanties et maintenance

- Les produits Bticino sont garantis 2 ans, contre tous vices de fabrication.
- Si le produit est sous garantie : échange gratuit.

Informations générales

- **Lieu de fabrication :** différentes unités de fabrication du Groupe Legrand.
- **Distribution :** par réseau de grossistes.
- **Assistance technique :** 01 48 10 44 34
- **Agences régionales :**
 - agence GRAND OUEST : 02 28 23 68 20
 - agence ILE-DE-FRANCE-CENTRE : 01 48 10 60 50
 - agence NORD-EST : 03 20 61 21 00
 - agence SUD-OUEST : 05 57 26 10 00
 - agence CENTRE-EST : 04 72 68 77 10
 - agence MÉDITERRANÉE : 04 42 93 64 60

**ART. 5722BM**

Moniteur BRAVO version mains libres couleur avec Boucle Magnétique

(ART.5721BM version N/B)

**ART. 5802BM**

Moniteur GENIUS version couleur avec Boucle Magnétique (ART.5801BM version N/B)

**ART. 6228WBM**

Combiné audio mains libres EASYCOM avec Boucle Magnétique blanc.

(ART.6228BBM version couleur noir)

moniteurs

Conforme à la loi sur l'accessibilité des personnes handicapées

**ART. PIC4**

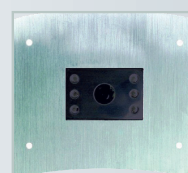
Platine digitale inox à défilement (prédisposée pour recevoir une caméra vidéo)

**ART. PIC4/MH**

Platine digitale inox, module voix de synthèse avec LED de signalisation

**ART. PIC3**

Platine digitale inox à défilement



ART. PIC3/CC
Façade inox avec caméra couleur pour platine PIC3
(ART. PIC3/BW version N/B)

platinas de rue

EHF868/B

Émetteur 868 MHz - 3 canaux, bi-technologie

**CLEVIG**

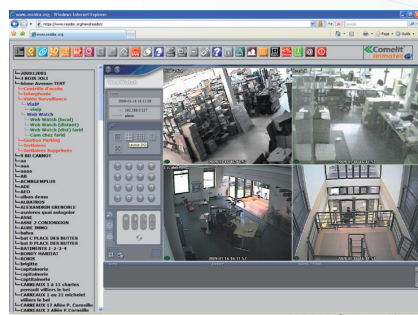
Badges électroniques de proximité

**GAMME B-ACCESS**

En partenariat avec la société Bricard

**ART. ACM/R**

Centrale de gestion 1 porte + lecteur agréée VIGIK

**RESIDORG**

Logiciel de gestion Residorg

**ART. UG2/R- UG4/R**

Centrale de gestion 2 ou 4 portes agréée VIGIK

contrôle d'accès

Visiophonie

• **Platine de rue PIC3, portier interphone digital**

Conforme à la réglementation sur l'accessibilité des personnes handicapées

Platine d'appel à défilement avec afficheur grand format LCD rétroéclairé (122 x 44 mm).

- Façade en acier inoxydable 2,5 mm.
- Protection du groupe phonique par double grille.
- Fermeture par 6 vis antivandale 5 mm.
- Gestion des platines principales et secondaires.
- Capacité maximale 500 noms adressables sur 5 chiffres.
- 4 touches de navigations : appel, défilement de A à Z et de Z à A et touche annulation.
- Clavier 12 touches pour appel direct, code d'ouverture ou paramétrage.
- Affichage des commandes sur l'afficheur (appel, décrocher, ouverture porte, etc.).
- Touches métalliques et affleurantes anti-défoncement et anti-écrasement des contacts.
- Recherche rapide des noms type GSM.
- Protection de l'afficheur par polycarbonate de 8 mm.
- Mise à jour des noms par badge VIGIK®, KEYPROG ou clavier intégré.
- Protection par mot de passe.
- Prédisposé pour recevoir la tête de lecture VIGIK®.
- Communication avec les centrales ACM/R, UG2/R et UG4/R par 2 fils pour les commandes VIGIK®.
- Paramétrable par badge de configuration SK9053.
- Paramétrage direct via IP depuis RESIDOR.ORG grâce à l'interface SK9072.
- Adaptable sur les systèmes audio ou vidéo analogiques ou numériques.

Dimensions

Plaque : Longueur : 350 x 180 mm. Epaisseur : 2,5 mm.

Carter : Longueur : 320 x 160 mm. Epaisseur : 55 mm.

• **PIC3/BW - Façade inox + caméra N&B pour platine PIC3**

- Façade en acier inoxydable 3 mm.
- Protection de l'objectif par polycarbonate 6 mm.
- Fixation par 4 vis antivandale 5 mm.
- Réglage de la caméra sur 2 axes.
- Equipée de 6 diodes infrarouges pour la vision nocturne.
- Capteur CCD N&B avec objectif asservi 3,6 mm.
- Plaque : Longueur : 170 x 180 mm. Epaisseur : 2,5 mm.
- Carter : Longueur : 140x160 mm. Epaisseur : 55 mm.

• **VSH10BD - Caméra d'angle déportée N&B - alimentation 12 v**

- Boîtier antivandalisme placé en angle de mur avec protection par polycarbonate 6 mm.
- Caméra à capteur CCD : N&B 1/3" monté sur support orientable.
- Objectif 3,6 mm (68°).
- Obturateur électronique s'adaptant aux conditions lumineuses.

• **Platine de rue PIC4/MH, portier interphone digital**

Même descriptif que PIC3, avec en plus :

- Prédisposée pour recevoir un module caméra vidéo (4660 ou 4660C)
- Module voix de synthèse intégré, avec leds de signalisation

• **5801BM - Moniteur Génius version N/B avec combiné et boucle magnétique**

Moniteur Génius avec écran 4" N/B, couleur blanc mat. Un bouton ouvre-porte et deux boutons gris pour fonctions diverses. Le récepteur est doté d'un cordon avec plug de connexion au moniteur. Il dispose d'une molette de réglage de la luminosité et d'un sélecteur de réglage du volume d'appel réglage sur 3 positions (haut, moyen, bas). Il peut être transformé en version de table avec l'art. 5712.

Dimensions : 204 x 225 x 63 mm.

• **5802BM - Moniteur Génius version couleur avec combiné et boucle magnétique**

Avec écran 3,5" couleur. Autres caractéristiques identiques à celles du 5801BM.

• **5721BM - Moniteur Bravo version N/B Main libre avec boucle magnétique**

Avec écran 4" N/B, couleur blanc brillant, avec calotte inférieure couleur argent. De série, monté avec des boutons ouvre-porte et deux boutons pour fonctions diverses, led de signalisation, réglage de la luminosité, réglage du contraste et réglage du volume d'appel coulissant.

Dim : 212 x 225 x 55 mm

• **5722BM - Moniteur Bravo version couleur Main libre avec boucle magnétique**

Avec écran 4" couleur. Autres caractéristiques identiques à celles du 5701BM.

• **6228BBM et 6228WBM : Combiné audio Main libre Easyscom avec boucle magnétique**

Combiné Main libre avec appel électronique, réglage du volume d'appel, réglage du volume du Haut-parleur et secret de conversation. Doté de 3 boutons pour la prise de parole avec led de signalisation, pour l'ouverture de porte et pour la commande d'un relais 1256. Combiné fonctionnant sur les installations mixtes.

CONTRÔLE D'ACCÈS VIGIK® ET RÉSIDANT• **Gestion centralisée par le logiciel via internet RESIDORG**

- Mise à jour et sauvegarde automatique, maintenance à distance. Très simple d'utilisation. Compatible toute centrale et tout encodeur. **Gratuit.**
- Le gestionnaire d'immeuble encode les clés électroniques CLEVIG à l'aide d'un encodeur connecté à un PC et du logiciel Résidorg®.

- La clé contient le code du site, le n° d'appartement, la position dans l'appartement (correspondant à la couleur), les adresses des portes autorisées, et l'indice de perte qui annulera automatiquement les clés d'un indice inférieur lors de leur présentation devant le lecteur.

- Mise à jour automatique des noms dans la platine interphone

- Sans liaison modem et sans câblage entre les immeubles : gestion de plusieurs dizaines de milliers d'immeubles, de portes et de clés.

• **Centrale de gestion 2 et 4 portes (UG2/R ou UG4/R)**

- 100 services VIGIK.
- 65000 badges résidents et 65000 badges tertiaires.
- Gestion des passes multi-sites à validité limitée.
- Gestion des badges ou émetteurs perdus par indice de perte.
- Possibilité de connecter 2 lecteurs de proximité MIFARE ou récepteurs radio.
- Gestion de tranches horaires : 16 tranches horaires par jours, 16 semaines types, 15 jours fériés paramétrables et tranche horaire « écoles ».
- Traçabilité : 2000 événements par centrale.
- Gestion des événements.
- Fonction anti pass-back.
- Configuration de la centrale par KEYPROG.
- Alimentation : 12 Vcc / 1,5 A.
- Consommation 1,5 A en lecture et relais commandé, pouvoir de coupure 48 V / 2A.
- Borniers débouchables.
- Boîtier ABS pour Rail DIN (6 modules).

• **Antenne de lecture antivandale VGLECT3**

- Format T25 labellisé VIGIK® pour remplacer l'ancien passe PTT.
- Technologie Mifare (ISO 14443).
- Identification des états grâce à une LED bicolore.

• **ACM/R - Centrale de gestion 1 porte + lecteur agréé VIGIK - gestion Residor**

Destiné aux immeubles collectifs résidentiels de grande importance

- Gestion par logiciel RESIDOR sur Internet.
- Boîtier PVC dimensions : 87 x 55 x 20 mm.
- Capacité : 100 services VIGIK + 65 000 badges résidents.
- Programmation par PC, via Internet et encodeur USB (réf.: ENCOD/USB2).
- Temporisation d'ouverture de porte pré-réglée à 5 secondes.
- Alimentation : 12-30 Vcc ou 12-24 Vac / 1,5 A.
- Mise à jour des services VIGIK® par PC ou KEYPROG.
- Antenne de lecture format T25, dimensions : 43 x 12 mm.
- Fonctionne avec les badges de proximité CLEVIG.
- Stockage des 2000 derniers événements (Vigik et/ou résidents).
- Possibilité de badges passes et de gestion de portes principales.
- 1 entrée/1 sortie alarmes.
- Paramétrage direct via IP depuis RESIDOR.ORG grâce à l'interface SK9072 ou par badge de configuration SK9053.

• **ACM/HF - Centrale de gestion 1 porte-Récepteur HF intégré- gestion Residor**

Destiné aux immeubles collectifs résidentiels de grande importance

- Gestion par logiciel RESIDOR sur Internet.
- Boîtier PVC dimensions : 87x 55 x 20 mm.
- Capacité : 65 000 émetteurs.
- Programmation par PC, via Internet et encodeur USB (réf.: ENCOD/USB2) ou en IP via l'interface SK9072.
- Temporisation d'ouverture de porte pré-réglée à 5 secondes.
- Alimentation : 12-24 Vac / 1,5 A.
- Fonctionne avec les émetteurs Bi-technologie EHF868/B
- Stockage des 1000 derniers événements.
- 1 entrée/1 sortie alarmes.

• **Badge électronique de proximité CLEVIG**

- Technologie MIFARE
- Format porte clé en ABS.
- Dimensions : 61 x 30 x 7 mm.
- 10 couleurs possibles par appartement.

• **Gamme B-ACCES**

Gamme de clés mixtes permettant l'accès aux portes de halls ainsi qu'aux portes palières d'appartements. Programmation par Residor. Possibilité de mise en place de cylindre standard ou A2P* (Produit développé en partenariat avec la société Bricard)

CONTRÔLE D'ACCÈS RADIO• **RHF868/R - Récepteur HF 868 Mhz avec antenne intégrée**

- Ensemble centrale + récepteur HF.
- Boîtier PVC dimensions : 87x 55 x 20 mm.
- Fréquence 868 MHz, portée 100 m en champ libre.
- Antenne intégrée.
- Alimentation 12Vcc, consommation 100 mA.

• **EHF868 - Émetteur 868 MHz - 3 canaux**

- Émetteur type porte-clés conforme à la norme ETS 300-220.
- Alimenté par piles 3V type CR2016.
- 3 canaux : le 3^{ème} canal est obtenu en pressant simultanément les 2 poussoirs.
- Boîtier ABS et touches élastomères.
- Dimensions : 65,5 x 34 x 13,2 mm - Poids : 45g.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- **Garantie** : 2 ans.
- **Distribution** : Par les grossistes et installateurs.
- **Lieux de fabrication** : Créteil (94), Italie.

CONFORME À LA LOI ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES



PORTIER VIDÉO AVEC CAMÉRA INTÉGRÉE OU DÉPORTÉE PLAQUES DE RUE AVEC SIGNAUX SONORES ET LUMINEUX DE FONCTIONNEMENT

MOINS DE 15 APPARTEMENTS

Choisir une plaque de rue à appel direct



CAMÉRA INTÉGRÉE

• 655

• K-STEEL



Inox IP45

Alu renforcé économique

CAMÉRA DÉPORTÉE

• 52000 / 54000

• AX2000



Inox. Tableau de noms dissociés

Inox compact



PLUS DE 15 APPARTEMENTS

Choisir une plaque de rue à défilement des noms



SÉRIE DB VIDÉO



• DBG/ICVVK3CV

• DBG/ICV3

SÉRIE DB AUDIO



• DBL/IC3

• DBG/IC3

POSTES D'APPARTEMENT VIDÉO AVEC BOUCLE MAGNÉTIQUE

• ARCO N/B 1715/17

• UTOPIA COULEUR 1703/795



Compatible toutes prothèses auditives avec position T

POSTE AUDIO MAINS-LIBRES ET AVEC COMBINÉ EN COMPLÉMENT DES POSTES VIDÉO

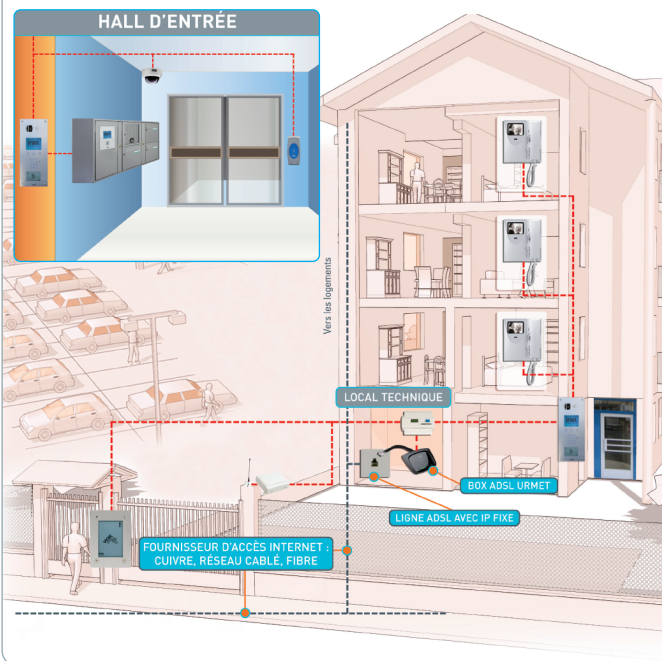


• 1172/43
• 1172/63

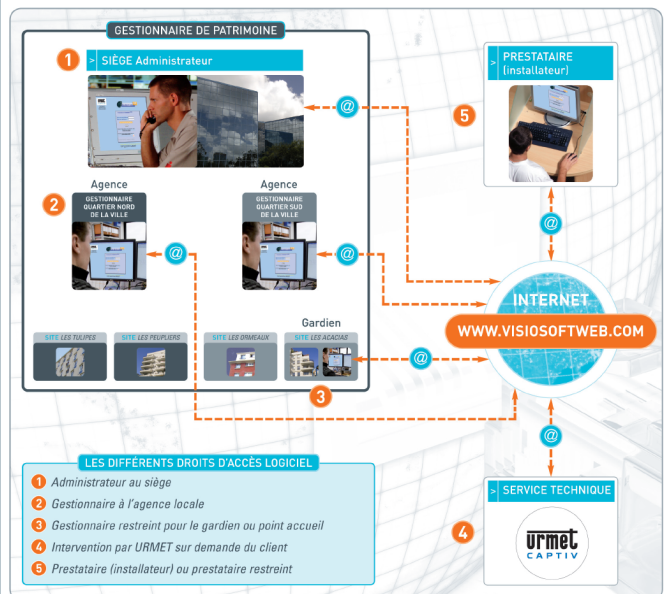
• 1172/40
• 1172/42

• 1172/44

GESTION SUR SITE EN ADSL / IP



VISIOSOFTWEB.COM SITE INTERNET DÉDIÉ AU CONTRÔLE D'ACCÈS RÉSIDENTIEL



www.urmét-captiv.fr



Urmét Captiv finance la filière de recyclage



URMET OPEN IP – SÉCURISATION ET COMMUNICATION EN TEMPS RÉEL PAR ADSL/IP

URMET OPEN IP associe la gestion du contrôle d'accès et la communication individuelle et collective en temps réel. La liaison ADSL/IP permet l'envoi d'information du gestionnaire vers les immeubles mais aussi la remontée d'informations des immeubles vers le gestionnaire, telles que : événements d'accès, vidéosurveillance et télémaintenance. La gestion est réalisée sur Internet sous VisiosoftWeb.

Gestion du contrôle d'accès en temps réel et à distance

- Activation et désactivation d'un badge ou d'une télécommande,
- Modification des droits d'accès,
- Gestion des noms de l'interphone,
- Possibilité de mettre des horaires d'accès libre sur les portes.

Communication de proximité

Diffusion instantanée de messages aux résidents sur les écrans des plaques de rue et sur des écrans déportés dans le hall ou intégrés aux boîtes aux lettres. Les messages s'affichent lors de la présentation du badge sur le lecteur de la plaque de rue et peuvent être à destination d'un résident, des habitants d'un hall ou à l'ensemble des résidents d'un site.

Traçabilité des accès et surveillance vidéo en temps réel

Les centrales de contrôle d'accès qui équipent les immeubles ont la possibilité d'enregistrer les événements d'accès utiles lors de sinistres ou pour vérifier l'intervention d'un prestataire (ouvertures portes horodatées avec l'identité du porteur du badge ou du prestataire). Le gestionnaire peut en se connectant au site télécharger les événements contenus dans les centrales. Il est également possible de visualiser en temps réel les images des caméras installées sur le site (parking et autres parties communes), cela peut être très utile pour faire de la levée de doute vidéo à distance avant de décider d'une intervention.

Téléactions

Ouvrir des portes à distance pour les résidents ou les prestataires de services lors d'une intervention ponctuelle. Piloter d'autres systèmes tels que : éclairage, alarme, vidéo-surveillance.

Télémaintenance

Vérification à distance du fonctionnement et du câblage des composants de l'installation :

- plaques de rue,
- lecteurs,
- centrales.

PORTIERS VIDÉO – SYSTÈME OPEN

Conformité avec la loi accessibilité

Les plaques de rue Urmét Captiv sont équipées d'une synthèse vocale qui fournit des messages parlés aux visiteurs. Les informations lumineuses sont en fonction du type de plaque de rue : 3 LED d'informations lumineuses pour les plaques à appel direct par touche ou par messages texte pour

les plaques série DBL à afficheur sur 2 lignes ou encore par messages texte et pictogrammes de fonctionnement pour les plaques série DBG à afficheur graphique.

Les postes d'appartement sont équipés d'un écran avec image en noir et blanc ou couleur, et d'une boucle magnétique compatible avec les prothèses auditives avec position T.

	Série 655	Série AX2000	Série K-Steel 1155	Séries 52000	Série DBL	Série DBG
Matériau	aluminium 6 mm	inox 2,5 mm	profilé inox	inox 2,5 mm	inox 2,5 mm	inox 2,5 mm
Nombre d'appartements	1 à 64	1 à 52	max 600	1 à 32	500/600	500/600
Installation	encastrée / saillie			encastrée		
VIGIK	prédisposition	prédisposition	intégré	prédisposition	prédisposition ou intégré	
Remplacement noms	par l'extérieur	par l'intérieur	démontage cadre	démontage répertoire	PC ou badge porteur	
Éclairage	oui	oui	oui par led	oui	rétroéclairage	
Câblage	numérique bus 4 fils					
Postes intérieurs vidéo	Séries Arco N/B 1715/17, Atlantico couleur 1702/47, Utopia mains-libres couleur 1703/795					

CLÉ DUO – UNE SEULE CLÉ POUR TOUT OUVRIR

DUO est une clé mécanique de haute sécurité et aussi un badge électronique de proximité (compatible MEMOPROX). Elle permet au résident de n'utiliser qu'une seule clé pour ouvrir tous les accès de l'immeuble : de la porte du hall à son appartement.

Elle commande les portes équipées d'un lecteur de proximité Résident/VIGIK et déverrouille celles munies d'un cylindre mécanique.

La reproduction des clés, passes ou des cylindres est simplifiée avec l'environnement de gestion VisiosoftWeb.

VISIOSOFTWEB – LA GESTION HAUTES PERFORMANCES PATRIMOINE SUR INTERNET

Le logiciel de gestion de contrôle d'accès sur Internet VisiosoftWeb apporte au gestionnaire la solution idéale quels que soient son patrimoine et le mode de gestion choisi dans l'immeuble. Il peut choisir, dans le même environnement simple et intuitif, entre une gestion connectée par ligne ADSL ou satellite, où les informations sont transmises en temps réel, ou une gestion en mode Lecture/Ecriture, où les badges sont porteurs des données.

Avantages de la gestion sur Internet :

- Pas de logiciel à installer sur les PC, ni sur des serveurs
- Gestion depuis plusieurs PC connectés à Internet avec

niveaux d'accès personnalisables

- Ergonomie, mode démo, aide en ligne
- Hébergement hautes performances garanties chez un des leaders français
- Accès aux données sécurisé par identifiant, mot de passe et badge unique
- Sauvegardes automatiques
- Mises à jour du logiciel automatiques
- Contrat de maintenance fabricant, avec hot line dédiée et possibilité de prise en main à distance.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

• Démarche environnementale

La société Urmét s'est engagée dans une démarche environnementale, et a obtenu le statut d'« Adhérent fondateur » de la filière de recyclage dédiée aux DEEE Pro. Cette filière reprend gratuitement les matériels électroniques de sécurité, d'éclairage et de régulation usagés. Le recyclage des équipements électriques permet de préserver les ressources naturelles et d'éviter tout risque de pollution. A cette fin, URMET remplit ses obligations relatives à la fin de vie des équipements électriques concernés qu'il met sur le marché.

• Lieux de fabrication:

Postes d'appartement : Turin (Italie), site certifié ISO 9001.
Plaques de rue et contrôle d'accès : Aulnay-sous-Bois (93).

• Distribution:

Par un réseau de grossistes.

• Garantie: 2 ans.

Extension de garantie : 1 an en plus pour les postes avec secret et les alimentations secourues (sauf batteries).

• Entretien:

Contrôle 1 fois par an des plaques de rue, micro-HP et alimentation.

• Service et assistance:

Support technique: conseils, études, devis, formation, SAV, Hot-line, assistance sur site.
Documentation: catalogues, cahier des charges, schémathèque sur format papier ou téléchargeables sur www.urmét-captiv.fr